

Termes de références Audit Financier pour le projet : « Appui alimentaire et nutritionnel d'urgence au profit de 710 ménages (déplacés et hôtes) affectés par les crises alimentaires et sécuritaires dans la région du Nord du Burkina Faso »

Contenu

Description du projet.....	0
Objectif de l'audit.....	Erreur ! Signet non défini.
Organisation de l'audit.....	Erreur ! Signet non défini.
Méthodologie et approche de l'audit.....	Erreur ! Signet non défini.
Lieu d'Intervention	Erreur ! Signet non défini.
V. Déroulement et Etendue de l'audit.....	Erreur ! Signet non défini.
V1. Réunion de cadrage avec l'auditeur	Erreur ! Signet non défini.
La réalisation et la restitution de l'audit financier.....	Erreur ! Signet non défini.
VI. Rapports à fournir	4
VII. Documents de référence.....	Erreur ! Signet non défini.
VIII. Proposition technique et financière	Erreur ! Signet non défini.
IX. Traitements des applications	Erreur ! Signet non défini.
IX.2 Budget	Erreur ! Signet non défini.
Envoi des offres.....	Erreur ! Signet non défini.

I. Généralités

Entités	Association D'aide aux Enfants et Familles Démunies (ADEFAD)
Objet	Audit du Projet « Appui alimentaire et nutritionnel d'urgence au profit de 710 ménages (déplacés et hôtes) affectés par les crises alimentaires et sécuritaires dans la région du Nord du Burkina Faso »
Période à auditer	15/12/2022 – 15/05/2023 soit 5 mois
Date limite de dépôts des offres	10/07/2023
Date estimée de démarrage	3 semaines après la date de clôture officielle de l'appel, soit 28/07/2023
Lieux de l'audit	Siège de ADEFAD, situé au Secteur 13Ouahigouya, Burkina Faso.

II. Description du projet

En novembre 2020, la situation politique du Burkina Faso a été marquée par la réélection du Président du Faso et d'un nouveau parlement. Ces élections se sont déroulées dans un contexte plus ou moins calme, ajoutant ainsi une valeur aux jeux politiques burkinabè. Mais rapidement, les défis sécuritaires ont émaillé la stabilité des institutions nationales mise en place. En dépit des actions entreprises, le chef de l'Etat a été renversé par une mutinerie qui s'est transformé en coup d'état, le 24 janvier 2022. Ce coup de force à l'avènement d'un régime militaire au pouvoir, a engendré des bouleversements sur le plan institutionnel et administratif ralentissant tout au plus suspendant la mise en oeuvre de certaines actions de développement du pays.

Ce pays, autrefois stable et considéré à l'abri des défis persistants de ses pays voisins sahéliens, est actuellement en proie à une triple crise, un conflit armé, la COVID-19 et le changement climatique. Une distinction tragique du contexte du Burkina Faso est la hausse alarmante et rapide du nombre de Personnes Déplacées Internes (DPI). En effet, depuis la crise sécuritaire au Mali en 2012, la zone frontalière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger est caractérisée par un climat d'insécurité. En outre, 2021 a été l'année qui a connu le plus grand nombre de chocs violents. Les attaques des Groupes Armés Non Etatique, des milices pro-gouvernementales et les opérations militaires des forces régulières ont été quasi quotidiennes dans la plupart des localités impactées par la violence armée. Des attaques directes contre les populations civiles, la fermeture des formations sanitaires, des écoles et des marchés, ont engendré des déplacements de masse, une augmentation continue des chocs avec une étendue géographique de plus en plus grande. Il n'en reste pas moins que c'est l'une des crises à la croissance la plus rapide au monde avec le Mozambique et l'Ukraine. D'après, les données publiées par le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (**SP/CONASUR3**), le nombre de PDI est passé de 1 850 293 en mars 2022 à 1 902 150 en avril 2022, soit une hausse de 2,8%, montrant ainsi le summum de la crise sécuritaire dans le pays. Six régions ont enregistré plus de PDI, à savoir la Boucle du Mouhoun (4,3%), Centre-Nord (34,5%), Centre-Est (2,4%), l'Est (9,0%), Nord (11,7%) et du Sahel (30,2%). (**Source : SP/CONASUR, avril 2022**).

En outre, le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde dont la population vit en majorité de l'agriculture de subsistance. Non seulement, l'incidence de la pauvreté est plus accentuée en milieu rural (44,6) qu'en milieu urbain (10). Mais encore plus, cette pauvreté endémique a un effet pervers surtout dans les régions qui sont durement touchées pour la crise sécuritaire actuelle, notamment les régions de la Boucle du Mouhoun (50,6%), Centre-Nord (60,8%), Centre-Est (53,3%), l'Est (45,1%), Nord (70,9%) et du Sahel (44,2%), témoignant le lien entre la violence et la pauvreté. **(Source : Plan de Réponse Humanitaire, mars 2022)**

Aussi, l'accès aux moyens d'existence reste un enjeu majeur des ménages affectés dans la plupart des régions du pays. Si la situation sécuritaire continue d'affecter les activités des ménages, les perturbations climatiques (tarissement des sources d'eau, pauvreté des sols) semblent également être un frein important. La perturbation des activités agricoles et des activités pastorales crée un manque à gagner pour les ménages qui en dépendent, les exposant à des risques d'insécurité alimentaire accru. De même, le chômage est particulièrement dominant chez les jeunes. Ainsi, au regard de la situation de violence qui pousse les populations rurales à rejoindre les villes et les milieux urbains où il y a plus de sécurité, le phénomène ne fera que s'agrandir et se cristalliser. **(Source : REACH, mai 2022.)**

Depuis 2020, le pays est l'épicentre de la violence de la sous-région, comptant plus de 800 personnes tuées. Près de 40% de la population est directement affectée par la fermeture ou la réduction des services sociaux de base et l'absence des services étatiques. Ainsi, plus de 8% de la population a été obligée de fuir son domicile en recherche de sécurité. Les perspectives d'une amélioration de la situation humanitaire sont maigres au vu l'intensification de la violence et des difficultés d'accès.

C'est dans ce contexte que les activités du projet : « Appui alimentaire et nutritionnel d'urgence au profit de 710 ménages (déplacés et hôtes) affectés par les crises alimentaires et sécuritaires dans la région du Nord du Burkina Faso » K-BFA-2022-4092 ont été exécutées.

Logique d'intervention	Description
Objectif général	Contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages affectés par les crises sécuritaires et alimentaires récurrentes dans la province de Yatenga, région du Nord.
Objectif du projet	Les besoins prioritaires urgents alimentaires et nutritionnel des ménages vulnérables des 5 communautés cibles sont répondus.

Résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. La sécurité alimentaire d'au moins 710 ménages très Pauvres affectés par les crises sécuritaires et alimentaires est significativement améliorée d'ici la fin du projet 2. Un système de prévention et de prise en charge de la malnutrition aiguë globale est effectif en coordination avec les structures de traitement
Principales activités	<p>Activité 1.1 : Organiser une réunion d'information sur le projet et de travail avec les partenaires pour ressortir les gaps et disposer de la liste des ménages vulnérables des localités cibles</p> <p>Activité 1.2 : Organiser une Assemblée Communautaire d'information sur le projet, les modalités d'assistances et de mise en place le comité communautaire d'identification, de plainte et redevabilité</p> <p>Activité 1.3 : Mettre en place les comités de plainte et de redevabilité et former leurs membres sur leur rôle, les normes humanitaires, les violences basées sur le genre, la protection, la gestion des plaintes, etc.</p> <p>Activité 1.4 : Assurer la vérification de la pertinence du ciblage à travers des visites porte-à-porte auprès de 25% des ménages listés, et vérifier que les mesures définies par le projet ainsi que les modalités prévues prennent bien en compte les préférences des bénéficiaires</p> <p>Activité 1.5 : Établir le premier draft de la liste des bénéficiaires répondant aux critères sur base d'analyse et confrontation des deux listes établies</p> <p>Activité 1.6 : Contractualiser avec le prestataire pour la fourniture des vivres</p> <p>Activité 1.7 : Informer sur les dates des distributions et distribuer les coupons pour vivres aux 710 ménages bénéficiaires</p> <p>Activité 1.8 : Organiser la distribution de vivres pour les 710 ménages</p> <p>Activité 1.9 : Conduire l'enquête PDM</p> <p>Activité 2.1 : Identifier et former dix (10) relais communautaires des localités cibles sur la nutrition, le dépistage actif, les techniques de communication pour un changement de comportement (ccc)</p> <p>Activité 2.2 Organiser une séance de dépistage et identifier les enfants de 6-23 mois parmi les 710 ménages bénéficiaires du résultat 1 pour bénéficier des farines infantiles</p> <p>Activité 2.3 Contractualiser avec le prestataire pour la fourniture des farines infantiles</p> <p>Activité 2.4 Distribuer les coupons pour farine infantile aux ménages bénéficiaires</p> <p>Activité 2.5 Organiser la distribution des farines infantiles</p> <p>Activité 2.6 Conduire l'enquête PDM</p> <p>Activité 2.7 Doter les 710 ménages bénéficiaires en savons (en même temps que la distribution de vivres – Activité 1.6)</p> <p>Activité 2.8 Former 200 mères d'enfant de moins de 5 ans leaders sur l'hygiène nutritionnelle et la préparation des bouillies enrichies</p> <p>Activité 2.9 Organiser des séances de démonstration culinaires une fois par mois dans tous les villages/sites</p>

Activité 2.10 Organiser 25 journées de dépistage de masse de la malnutrition des enfants

Activité 2.11 Référer 200 enfants en MAS vers les centres de santé pour leur prise en charge

Activité 2.12 : Prendre en charge financièrement les médicaments pour les cas de MAS et le séjour des mamans accompagnantes

III. Objectif de l'audit

Le projet mis en œuvre par le partenaire ADEFAD, financé à hauteur de 100% par la DKH, doit faire l'objet d'un audit financier externe pour les dépenses réalisées dans le cadre dudit projet. La recherche de l'auditeur externe est l'objectif des termes de référence ici présents. L'auditeur sélectionné devra exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur le rapport financier établi par le partenaire ADEFAD pour les dépenses réalisées dans le cadre du projet. L'auditeur devra :

- Respecter la liste des vérifications à accomplir ;
- S'assurer de la conformité du rapport financier au modèle requis par la DKH ;
- S'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées durant le projet et reportées dans le rapport financier ;
- Se prononcer sur le respect des procédures listées dans la Convention de coopération avec la DKH ;
- Certifier le rapport financier à présenter à la DKH.

IV. Organisation de l'audit

4.1. Méthodologie et approche de l'audit

Le consultant-e proposera une note méthodologique pour la réalisation de cet audit. Celle-ci devra notamment préciser la méthodologie d'échantillonnage permettant d'assurer la représentativité des dépenses à contrôler au niveau global et pour chaque rubrique budgétaire.

4.2. Lieu d'intervention

Les interventions se dérouleront principalement au siège du partenaire ADEFAD, situé au Secteur 13 Ouahigouya, Burkina Faso.

V. Déroulement et Etendue de l'audit

L'audit se déroulera en deux temps :

5.1. Réunion de cadrage avec l'auditeur

Cette réunion devra se tenir dans le mois suivant la signature du contrat. L'objectif principal de cette réunion est une bonne compréhension du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Elle doit permettre de renforcer les procédures internes indispensables au respect des obligations contractuelles afin, à terme, de faciliter le travail de contrôle de l'auditeur et de limiter au maximum le taux de dépenses inéligibles constatées en fin d'exécution de projet.

5.2. La réalisation et la restitution de l'audit financier

L'examen comprendra comme tâches principales de :

- S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions prévues dans la Convention de financement, avec une vigilance particulière sur les engagements relatifs à la passation des marchés.
- Vérifier les critères d'éligibilité des dépenses reportées dans le rapport financier
- Vérifier les ressources affectées au projet et la bonne imputation des dépenses.

Les critères d'éligibilité des dépenses sont principalement les suivants :

- Les dépenses ont été réellement encourues et ce pendant la période couverte par la Convention de financement
- Les dépenses encourues étaient prévues au budget et sont classées dans la bonne catégorie budgétaire.
- Les dépenses encourues étaient nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Les dépenses encourues et reportées dans le rapport financier ont été enregistrées et allouées au projet dans le système comptable du consortium conformément aux normes de comptabilité applicables dans le pays et aux pratiques comptables habituelles.

L'auditeur réalisera l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

VI. Rapports à fournir

A l'issue de la réunion de cadrage décrite dans la partie ci-dessus, l'auditeur rédigera, en toute indépendance, une note de cadrage qui consignera ses principales recommandations pour la mise en œuvre de l'audit financier.

La réalisation de l'audit financier a lieu après la fin du projet. Le rapport d'audit devra être fourni dans les deux semaines qui suivent la signature du contrat. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles. Il doit indiquer le montant des dépenses déclarées inéligibles (également commenté pour chaque dépense concernée). Les procédures de mise en concurrence et les valorisations doivent également être évaluées et commentées.

La liste de vérification doit être annexée au rapport d'audit. Une lettre de management reprenant les principales conclusions du rapport de vérification des dépenses et formulant les principales recommandations.

VII. Documents de référence

- Convention de coopération de mise en œuvre du projet
- Rapports final narratif du projet
- Rapport final financier du projet
- Budget détaillé du projet
- Pièces justificatives nécessaires aux vérifications

VIII. Proposition technique et financière

Le consultant-e invité à soumissionner devra fournir les éléments suivants au partenaire ADEFAD :

Une proposition technique qui devra indiquer :

- La méthodologie proposée pour la conduite de l'audit
- Les références et expériences du consultant-e ;
- Le CV du ou des intervenants et la répartition des responsabilités ;
- Le calendrier prévisionnel d'intervention ainsi qu'une estimation des charges en hommes/jours ;

Une proposition financière qui devra indiquer :

- Les coûts totaux de l'audit en **xxx** TTC
- Les modalités de paiement (échancier)

Le profil du consultant-e :

- L'associé signataire du rapport doit être un expert-comptable diplômé et membre des associations professionnelles des Experts Comptables.
- Les personnels associés devront avoir une expérience dans les audits projets financés par les bailleurs internationaux.
- Application de standards professionnels reconnus (IFAC, IDEAS, ...)

La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée.

IX. Traitements des applications

9.1. Evaluation des applications

Le Consultant-e sera choisi par la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût :

- Offre technique : compréhension des TDR, méthodologie, expériences du ou des consultants
- Offre financière : tarifs journaliers, nombre de jours proposés, frais annexes, offre globale correspondant au budget disponible

L'évaluation technique suivra la grille d'évaluation suivante :

Critères d'évaluation	
Offre technique	60%
Compréhension des TDR/Présentation de la méthodologie utilisée	10%
Références et expériences du consultant	30%
Expériences d'audit de structures ONG	10%
Expérience dans l'audit de financement public	10%
Expériences d'audit de projets internationaux	10%
CV du ou des intervenants/partage des responsabilités	10%
Calendrier prévisionnel d'intervention/estimation des charges en jour/homme	10%
Offre financière	40%

Une fois les offres reçues et analysées, les demandeurs se réservent le droit de négocier les propositions avec les candidats présélectionnés. Le demandeur se réserve également le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante.

Toute information concernant le projet et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

9.2. Budget

Le budget maximum pour l'audit est de **900 000** toutes taxes comprises.

9.3. Envoi des offres

Les offres, sont à envoyer, par mail, en langue française, avec en objet la référence « Candidature Audit du Projet « **Appui alimentaire et nutritionnel d'urgence au profit de 710 ménages (déplacés et hôtes) affectés par les crises alimentaires et sécuritaires dans la région du Nord du Burkina Faso** », impérativement aux adresses suivantes avec demande d'accusé de réception :

Nom prénom	Fonction	Adresse électronique
OUEDRAOGO Mahamady	Directeur Exécutif	assoadefad@yahoo.fr
OUEDRAOGO Rachidat	Cheffe de projet	Ouedrachi13@gmail.com
SAVADOGO Saidou	Comptable	alsalmasaid@gmail.com

Date limite d'envoi des candidatures : le 07/ 08/ 2023